



DÉLIBÉRATION

du 13 septembre 2022

Présents : 22 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOÏT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHÉREAU, Mme Laura BRETAUD, Mme Marla COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme Marina LUCAS, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p>Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), Mme Agnès LEMARIÉ (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD), M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à Philippe THIBAUDEAU), Mme Rosalie OUTIN</p> <p>Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p>Secrétaire de séance : M. Bruno CHICOISNE</p> <p>Date de la convocation : 07 septembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>15 SEP. 2022</u> Publiée, le Notifiée, le <u>16 SEP. 2022</u>	
Délibération n°22.5.2	FINANCES Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Cœur de bourg / cœur de ville » pour 2022 dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires du CD 44

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt s'adressant aux Communes de moins de 15 000 habitants.

Les Communes sont invitées à s'inscrire dans une démarche d'élaboration puis de mise en œuvre d'un projet global de requalification de leur « cœur de bourg / cœur de ville », formalisé ensuite dans un plan-guide opérationnel définissant à minima :

- **Les axes structurants du projet de requalification :** l'habitat (dont habitat social), le commerce, les équipements et services publics (extension de surfaces existantes ou création de surfaces nouvelles), cadre de vie (identité – mise en valeur de l'identité du cœur de bourg, de l'espace public et du patrimoine, offre culture et de loisirs), l'accessibilité et mobilités (dont mobilités actives permettant de relier des quartiers et/ou des équipements entre eux).
- **Le périmètre d'intervention :** centre-bourg, liaisons dédiées aux mobilités actives entre le cœur de bourg et sa « périphérie » (comprend les villages importants du sud de la commune).
- **Le plan d'actions et son calendrier de mise en œuvre :** aménagement urbain du site du Lavoir, liaisons cyclables sud, requalification de fonciers en cœur de bourg (« SCELO » et « ACTI » notamment), études prospectives sur l'évolution d'équipements existants (potentielle requalification du foncier de la salle Anne Gandon et de la Mairie avec reconstruction ou réhabilitation de ces équipements, restauration de l'église requalification du secteur du Haras), aménagement des entrées d'agglomération avec mise en valeur du cœur de bourg et développement des mobilités actives.

• La première étape de la démarche consiste à déposer pour l'automne 2022 (date de clôture des candidatures au 1^{er} septembre 2022) un dossier de candidature comprenant une présentation générale de la Commune, des fonctions de centralités du cœur de bourg et de ses principaux enjeux dans les domaines cités précédemment ; une esquisse des premières orientations du

projet de requalification du cœur de bourg avec les atouts à valoriser, les faiblesses et freins constatés.

Un comité d'engagement se prononcera en fin d'année 2022 sur l'accompagnement technique et financier dans le cadre de la signature d'un contrat pluriannuel entre la Commune et le Département.

• **La deuxième étape consistera à l'élaboration d'un Plan-guide Opérationnel (PGO)** comprenant un diagnostic territorial de la Commune et la définition des enjeux ; plusieurs scénarios d'aménagement pour chaque site à enjeux du cœur de bourg ; et enfin un plan d'action sous la forme d'un plan-guide avec un scénario par site à enjeux.

Pour élaborer ce PGO, une consultation de maîtrise d'œuvre (architecte-urbaniste) sera engagée dans le courant du mois d'octobre 2022.

Le financement du PGO est assuré à hauteur de 40 % par le CD44

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu le dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt élaboré par les services de la collectivité (en pièce-jointe),

Vu l'Article L2121 29 du CGCT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « cœur de bourg » à présenter au Département en septembre 2022.

► **AUTORISE** Madame le Maire à lancer une consultation de MOE à suivre pour engager l'élaboration du Plan-guide Opérationnel comportant : RC, CCP, notice technique, DPGF, AE.

Pour extrait conforme au registre »

Nadine YGU,
Maire

The image shows a blue ink signature of Nadine YGU over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MESANGES' at the top and 'Loire-Atlantique' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.